



**Elu-es paritaires -CGT**  
**Educ'Action Nantes**  
Maison des syndicats, place de la  
gare de l'état,  
44276 NANTES

Email : [cqteduc-nantes@orange.fr](mailto:cqteduc-nantes@orange.fr)



**Syndicat National  
de l'Enseignement Initial Privé CGT**  
Maison des Syndicats  
1, place de la Gare de l'Etat  
Case Postale n°1  
44276 Nantes cedex 2  
**Tél : 02 28 08 29 98**

Nantes, le 3 octobre 2017

**à Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes,  
4 rue de la Houssinière,  
BP 72616 44326 NANTES Cedex 03**

Copie à Monsieur le D.R.H

Copie à Madame la doyenne des inspecteurs/trices

Copie à Mme la Cheffe de la DEP

Copie au CHSCTA

**Objet : stagiaires enseignant.es 2<sup>ème</sup> année du 2<sup>nd</sup> degré et risque psycho-sociaux**

Nous sommes alertés par un certain nombre d'enseignant.es stagiaires 2<sup>ème</sup> année du 2<sup>nd</sup> degré quant à leurs conditions de travail et les risques psycho-sociaux qui en découlent.

Certain.es cheff.es d'établissements exigent la prise en charge d'autres missions que celles d'assurer les apprentissages auprès des élèves et de se former ; par exemple, en leur faisant supporter la responsabilité de la promotion de filières professionnelles par la communication d'acteurs privés d'entreprises du secteur jusqu'à les considérer comme de véritables VRP de leur filière.

Des chef.fes d'établissement, ouvertement, conditionnent leur avis pour la validation des stagiaires à l'exécution de ses tâches allant même jusqu'à laisser entendre de leur influence sur une éventuelle affectation lors du mouvement.

L'année de stage pour ces personnels est une année éprouvante. Ils doivent en effet travailler sur leurs mémoires de M2, assurer leurs cours, préparer les visites de l'inspecteur, du chef.fe d'établissement, et rendre visite dans les cours de leurs tuteurs. Tout cela, en suivant en parallèle les journées de formations sur des sites E.S.P.E. parfois très éloignés de leur lieu d'exercice.

Nous dénonçons cette pression exercée par certain.es chef.fes d'établissement à l'encontre des stagiaires.

L'an passé, dans l'académie de Nantes plusieurs stagiaires n'ont pas été validés après l'entretien professionnel. Cette convocation à cet entretien arrive comme un couperet alors qu'aucun signalement de manquements n'avait été émis auparavant. Certains rapports d'inspection

ont été portés à la connaissance des stagiaires très tardivement ne permettant pas de remédiations. De plus, des collègues stagiaires sont remis en cause dans leurs compétences alors qu'ils donnaient toute satisfaction en tant que contractuel.les.

Egalement, une collègue en renouvellement n'a pas été titularisée alors qu'elle avait été affectée dans le même établissement que sa 1<sup>ère</sup> année de stage et cela, sans bénéficier de tuteurs dans ses disciplines.

Nous dénonçons le fait que les stagiaires soient maintenus sous pression jusqu'à leur arrêté de titularisation ou de non validation qui arrivent trop tardivement et même bien après le mouvement.

L'année de stage dans ces conditions relève d'un parcours du combattant et d'une mise à l'épreuve bien loin des recommandations du président de la république et du ministère qui ont renouvelé leur soutien et leur bienveillance vis-à-vis du monde enseignant.

Les lauréat.es au concours sont en droit de bénéficier d'une réelle formation durant l'année de stage comme tout au long de leur carrière. Ceci doit se faire avec une réelle bienveillance de la part des chef.fes d'établissement et du corps d'inspection afin que cette année éprouvante pour les stagiaires soit vécue comme une entrée formative dans le métier.

Le refus de titularisation ne peut être qu'une mesure exceptionnelle.

Au regard du nombre élevé de stagiaires convoqués, nous ne pouvons que nous inquiéter d'une remise en cause, de fait, du recrutement des enseignant.es par voie de concours.

La souffrance des stagiaires que nous rencontrons n'est pas naturelle. Elle n'est pas non plus le fruit du hasard.

Nous vous sollicitons, Monsieur le recteur, afin que vous preniez la mesure des risques psycho-sociaux qui découlent de cette mise sous pression permanente durant cette année de stage et, que tout soit mis en œuvre afin que cette formation soit effectuée en toute sérénité par les stagiaires.

Nous réitérons notre demande sur le fait que la titularisation des lauréats du concours doit rester la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments cordiaux

Les élu.es paritaires PLP CGT Educ'action Nantes

Pour la CGT Educ'action Nantes

Pour le SNEIP Nantes

Karine Perraud, secrétaire académique

Stéphane Catalano, Secrétaire Régional

